

9e Trace des Capitelles, Dimanche 13 octobre 2024 Règlement

1. Inscriptions:
par mail à l'adresse: marie.poumpils@gmail.com
et sur place le jour de la course, dans la limite de 300 coureurs.
2. Chronométrage: la course sera chronométrée
3. Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours ou d'annuler ou reporter à une date ultérieure la course si des événements météorologiques ou tout autre cas de force majeure nécessitait une telle décision.
4. Tout participant doit avoir 16 ans minimum pour courir sur le parcours des 13,5 km. Le PPS (Parcours Prévention Santé) devra être joint obligatoirement à la demande d'inscription.
5. L'inscription de chaque coureur intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires et aux médias.
6. Formalités de départ: les dossards sont à retirer entre 7h30 et 8h30 à la salle polyvalente. Le départ est fixé à 9h pour la course et 8h45 pour la marche, devant la salle polyvalente de Villegailhenc.
7. Parking: à l'entrée du village et sur le parking du stade.
8. Dossard: obligatoire et bien en vue. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification du coureur. Pour des raisons de sécurité les épingles ne seront pas fournies.
9. Accompagnateur coureur: aucun vélo ou engin motorisé ne devra accompagner le coureur. Seuls les organisateurs sont autorisés à assurer la sécurité à vélo ou autre véhicule autorisé par l'organisation.
10. Parcours et balisage: parcours de 13,698 km, dénivelé de 159m avec un ravitaillement.
11. Service médical: chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être immédiatement arrêté. La surveillance médicale sera assurée par le médecin de la course et le service médical mis en place.
12. Classement au scratch, avec remise des prix aux 3 premiers hommes aux 3 premières femmes.
13. Buffet dinatoire à l'arrivée.
14. Possibilité de douches à la salle polyvalente.
15. Réclamations: toute réclamation sera arbitrée par les organisateurs.
16. Responsabilité: les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou incidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.